

PROGRAMME ONU-REDD



Demande de décision intersession du Conseil d'orientation concernant une nouvelle demande d'adhésion au Programme

Date de la décision: 18 février 2014

Rappelant la décision 1.1.1 du Conseil d'orientation prise lors de sa troisième réunion¹:

1.1.1 Le Conseil s'est félicité de l'association au Programme ONU-REDD de nouveaux pays, a demandé aux donateurs de fournir suffisamment de ressources financières, et a prié le secrétariat de distribuer les futures demandes d'association en qualité d'observateurs au Programme ONU-REDD, afin qu'elles soient approuvées durant l'intersession et avant les réunions du Conseil d'orientation.

Prenant note de la section 1.1 du règlement intérieur et des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD, permettant au Conseil d'orientation de prendre de décisions entre ses réunions (processus décisionnel dit "intersession").

En réponse a demande reçue de Malawi en vue d'adhérer au Programme ONU-REDD, les membres du Conseil d'orientation sont invités par la présente à approuver ce qui suit :

Le Conseil accepte, selon la procédure d'accord tacite, Malawi comme partenaire du Programme ONU-REDD.

¹ La décision est consignée dans le compte-rendu de la troisième réunion du Conseil d'orientation, disponible à l'adresse suivante : unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1233&Itemid=53